

# APPEL A CREATION

RÉALISATION D'UNE OEUVRE ARTISTIQUE DE  
STREET ART  
RUE J.-F. BLONDEL A METZ



**Pôle Culture de la Ville de Metz**  
Mairie de Metz  
Pôle Culture Service Action Culturelle  
B.P. 21025 / 57036 METZ Cedex 1  
[poleculture@mairie-metz.fr](mailto:poleculture@mairie-metz.fr)  
**+33 (0)3 87 55 52 80**

## **Contexte général :**

Dans le cadre de la rénovation du cinéma Palace, la Ville de Metz lance un appel à création aux artistes pour la conception et la réalisation d'une œuvre street-art, qui prendra place sur la façade arrière du cinéma, située rue J.-F. Blondel.

Le projet accompagnera la réouverture de cet espace culturel messin.

## **Objet :**

Le présent appel à projet vise la réalisation d'une œuvre artistique originale de type peinture urbaine sur la façade arrière du bâtiment communal, sur la thématique du « **cinéma** ».

Aucun mode d'expression plastique n'est a priori privilégié, pour autant qu'elles soient adaptées au support pictural et qu'elles garantissent une pérennité de l'œuvre. L'œuvre doit être conçue par l'artiste pour une pérennité maximale.

Le présent appel à projet vise la sélection d'un artiste (ou d'un collectif d'artistes) sur la base de références et d'esquisses relatives au projet envisagé. Une contractualisation sera mise en œuvre avec le candidat retenu. Celle-ci respectera la législation en vigueur.

## **Localisation :**

L'œuvre artistique devra être réalisée sur la façade arrière du cinéma Palace, orientée rue J.-F. Blondel (photographie de la façade en annexe).

La surface totale proposée est d'environ 59 m<sup>2</sup>.

Longueur maximale : 15,75m

Hauteur maximale : 3,75 m

## **Modalités de participation & contractualisation**

Ce projet s'adresse aux artistes confirmés, collectifs d'artistes, opérateurs culturels ou associations.

L'artiste (ou le collectif d'artistes) proposé sera :

- inscrit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA,

ou

- salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facturation.

Les opérateurs culturels et associations disposeront des papiers juridiques nécessaires et statuts à jour afin de mener à bien ce projet.

## **Les contraintes à respecter :**

L'œuvre devra être opérationnelle le **15 juin 2018**.

## **Dossier de candidature :**

En plus de la fiche à remplir (en annexe), le dossier doit comprendre :

- une présentation du porteur de projet : historique de l'association, curriculum vitae, biographie ;
- un descriptif détaillé du projet : contenu artistique et explication de la démarche qui motive le projet ;
- un ou plusieurs document(s) permettant de visualiser au mieux le projet : esquisse ou représentation virtuelle la plus précise possible ;
- une fiche technique détaillée : descriptif de la mise en œuvre technique, estimation du temps nécessaire à la réalisation du projet, fiche technique des matériaux prévus ;
- un budget prévisionnel (dépenses et recettes) du projet avec notice explicative incluant le détail des coûts techniques ;
- une copie de l'attestation d'assurance en cours de validité (notamment pour les structures porteuses)
- un Relevé d'Identité Bancaire au nom du porteur du projet

## **Conditions d'accueil et budget :**

L'appel à projet donnera lieu à la signature d'un contrat entre la Ville et l'artiste (ou le collectif). Celui-ci reprendra les obligations des deux parties (notamment la présence obligatoire de l'artiste à certaines dates définies en concertation).

Une enveloppe budgétaire globale et maximale de **7 000 € TTC** est prévue, ce budget devant inclure les honoraires et frais artistiques (cession de droit compris), les coûts de production et de technique pour l'installation du projet (repérages, transports, frais de bouche, hébergement, montage, achats du matériel, location échelle/nacelle et traitement des déchets).

Des travaux préalables sur la façade seront mis en place par la Ville de Metz.

## **Critères de sélection :**

- Le concept général, les intentions du projet
- La dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec le site et la thématique « cinéma »
- Le réalisme technique concernant la réalisation
- Le prix de la prestation

## **Comité de sélection :**

Un comité de sélection sera mis en place.

## **Calendrier :**

- Dépôt des dossiers de candidature le **25 mars 2018 à minuit**, dernier délai
- Résultat de la sélection le **6 avril 2018** au plus tard
- Mise à disposition du mur vers **fin mai**
- Œuvre opérationnelle le **15 juin 2018**

## **Communication :**

L'artiste (ou le collectif) sélectionné accepte que la représentation de son œuvre soit utilisée par la Ville à des fins de communication (Facebook de l'événement, Facebook de la Ville, site de la Ville...).

Les candidats transmettront avant le **25 mars 2018 à minuit** un dossier en format numérique (document pdf) à : [poleculture@mairie-metz.fr](mailto:poleculture@mairie-metz.fr)

Nous vous demandons de bien vouloir privilégier les envois de vos dossiers via des services de transfert de fichiers du type Wetransfer (**Dropbox exclu**).

Il est impératif que l'intitulé de tous les fichiers qui composent le dossier de candidature commence par le nom de famille du participant ou le nom du collectif (ex. pour le participant M. Dupont : «dupont\_cv.pdf», etc.).

Renseignements complémentaires : Pôle Culture : 03 87 55 52 80

**Fiche à remplir :**

Nom du porteur de projet :

.....  
.....

Adresse :

.....  
.....

Code postal :

.....  
.....

Ville :

.....  
.....

Tél :

.....  
.....

Mail :

.....  
.....

Site internet :

.....  
.....

N° SIREN :

.....  
.....

N° SIRET :

.....  
.....

Nom du projet proposé :

.....  
.....

Création originale : oui – non

Discipline :

.....  
.....

Avez-vous déjà participé à un événement organisé par la Ville de Metz : oui – non

Si oui, dans quel cadre :

.....  
.....



Photographie - Façade arrière, rue J.-F. Blondel 1





*Photographie - Façade arrière, rue J.-F. Blondel 2*